



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPÉCIAL N° 17 - AVRIL 2024**

PUBLIÉ LE 23 AVRIL 2024

DREAL OCCITANIE 31

-SG

PREFECTURE

-CABINET/SIDPC

SOUS-PREFECTURE de NARBONNE

-MITE/ENR

SOMMAIRE

DREAL OCCITANIE 31

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté du 19 avril 2024 portant subdélégation de signature du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Occitanie - Département de l'Aude.....1

PREFECTURE

CABINET/SIDPC

Arrêté préfectoral n° SIDPC-2024-04-15-01 du 15 avril 2024 portant habilitation départementale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude (SDIS 11) pour assurer les formations aux premiers secours.....6

DLC/BELPAG

Arrêté préfectoral n° DLC/BELPAG-11-2024-098 du 23 avril 2024 délivrant le titre de Maître-Restaurateur à M. Michel AMSELLEM, Brasserie du Moulin à NARBONNE.....9

SOUS-PREFECTURE de NARBONNE

MITE/ENR

Arrêté préfectoral n° ENR-2024-103 du 15 avril 2024 portant approbation de la cartographie des zones d'accélération départementale.....11



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par : Véronique VIALA
DREAL - Secrétariat général
veronique.viala@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 62 30 26 67

**Arrêté portant subdélégation de signature
du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
aux agents de la DREAL Occitanie
Département de l'Aude**

Le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de la région
Occitanie,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Christian POUGET en qualité de préfet de l'Aude ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2023 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2019 de la ministre de la Transition écologique et solidaire et de la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, désignant Monsieur Patrick BERG directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2024-020 du 11 avril 2024 du préfet de l'Aude donnant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Arrête :

Article 1^{er} – Subdélégation est donnée de façon permanente pour l'ensemble des actes mentionnés à l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
- Sylvie LEMONNIER, directrice régionale adjointe ;
- Alain MONTEIL, directeur régional adjoint ;
- François VILLEREZ, directeur régional adjoint.

Article 2 – En application des dispositions de l'arrêté susvisé, et dans les limites de leurs compétences définies par l'organisation de la DREAL Occitanie, délégation de signature est donnée aux agents ci-après cités :

1. Pour la Direction Risques Industriels et l'Unité Interdépartementale de l'Aude et des Pyrénées Orientales, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, parties C, D, E, F et G, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Simon GARNIER, directeur de la Direction Risques Industriels, et Yves BOULAIGUE, son adjoint ;
- Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, et Yannis ACCABAT, son adjoint ;

et,

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, parties C et D, à :

- Philippe CHARTIER, chef du département sol, sous-sol, éoliennes ;

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, partie E, à :

- Cécile CAZALET, cheffe du département véhicules, équipements sous-pression, canalisations ;
- Florent FIEU et Eric SAUTIER, chargés de missions équipements-sous-pression, canalisations ;

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, partie F, à :

- Philippe CHARTIER, chef du département sol, sous-sol, éoliennes ;
- Caroline CESCO, cheffe du département risques accidentels ;
- Cécile LEPAN, cheffe du département risques chroniques.

et, dans la limite des attributions fixées par la note d'organisation de la Direction Risques Industriels/Unités Interdépartementales du 20 novembre 2017, à :

- Julien BAROUSSE, Lisa BARRIERE, Eric BONNET, Sylvie CHATAGNER, Florent CORTADE, Dominique MARCELLIN, Blaise MASSAT, Gilles MOLES, Christophe MONTAUBAN, Jérôme POCHON et Thomas ZETTWOOG, inspecteurs.trices, coordonnateurs.trices pour l'instruction de demandes d'autorisation environnementales ;

pour tous les actes et documents relevant de l'article 1^{er}, partie G, à :

- Cécile CAZALET, cheffe du département véhicules, équipements sous-pression, canalisations ;
- Thomas ZETTWOOG, chef de la cellule contrôles techniques et environnement sud, David KRAEUTER, technicien en chef, et Emmanuel GUYET, technicien, au sein de la même cellule ;
- Jérôme DUFORT, Christophe TESTANIÈRE et Max VAILLANT, chargés de mission sécurité et homologation des véhicules.

2. Pour la Direction Risques Naturels, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, partie H, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Michel BLANC son adjoint ;

et à :

- Gabriel LECAT, adjoint au chef du département ouvrages hydrauliques et concessions, chef de la division est, Christine DACHICOURT-COSSART, cheffe de la division ouest, et Anne SABATIER, cheffe de la mission concessions ;
- Emmanuel BALLOFFET, Dimitri BROTTÉ, Anne-Solène CARON, Guillaume CHANTELAUVE, Violette DOAT-LARAVOIRE, Jean FOSSET, Julia FOURCADE, Marc GILLIER, Michael GUENOT, Céline INFRAY, Jean-Marc LABRUE, Isabelle LEGROS, Daniel MILLET, Delphine MOLLARD, Maylis MORO, Marielle PEROT, Didier PUECH, Virginie RIGAL David SABATIER, Didier SANTUNE et Céline TONIOLO inspecteurs.trices de la sécurité des ouvrages hydrauliques et / ou chargé.e.s de mission de tutelle des concessions hydroélectriques.

3. Pour la Direction Transports, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, partie B, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint ;

et à :

- François GHIONE, chef de la division maîtrise d'ouvrage à Montpellier ;
- Soraya OQUAB, cheffe de la division maîtrise d'ouvrage à Toulouse ;
- Cédric MARY, adjoint à la cheffe de la division maîtrise d'ouvrage à Toulouse ;

4. Pour la Direction Énergie Connaissance, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, partie A, de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Rachid KOOB, directeur de la direction énergie et connaissance et Grégoire DUTOT, son adjoint.

et à :

- Clotilde BELOT, cheffe de la division énergie air est ;
- Christelle BOSCH, cheffe de la division développement durable et partenariat ;
- Alban FARUYA, chef de la division énergie air ouest ;

5. Pour la Direction Écologie, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, parties I, J et K de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Vassilis SPYTAROS directeur de la Direction Écologie et Bérengère BLIN DAVID-MOUGEL, son adjointe ;

et à :

- Fabienne ROUSSET, cheffe de la mission expertise et enjeux transverses auprès du directeur de l'Écologie ;
- Frédéric DENTAND, chef du département biodiversité ;
- Paul CHEMIN, chef de la division milieux marins et côtiers ;
- Hélène DAMIRON, cheffe de la division biodiversité montagne et atlantique ;
- Pierre VINCHES, chef de la division gestion territoriale Rhône-Méditerranée ;
- Anne VUILLET, cheffe du département eau et milieux aquatiques.

6.

et à :

- Sébastien FOURNIE, Bastien HAUDEBOURG, Anne HERVOUET, Julie LATIL, Thierry ROUSSET et Agnès SANSONETTI-MATEU, Mara RIHOUE, Alisson FAURE, Amélie FAURE, Olivier REY, Bastien THALLER, Alexane CLERJON, Chloé LEMEE, et Lisa ZELMATI , chargé(e)s de l'instruction de la procédure dérogation espèces protégées, pour les consultations relatives à la dérogation pour la destruction d'espèces protégées prévues dans la phase d'examen des autorisations environnementales, en particulier celles visées à l'article R181-28 du code de l'environnement, réalisées de manière dématérialisée via l'outil ONAGRE ;
- Jean-Luc GAMEZ et Valérie REGO, pour effectuer les consultations relatives aux autorisations environnementales en particulier celles visées aux articles R181-18 à R181-32 du code de l'environnement, réalisées de manière dématérialisée par la téléprocédure du guichet unique numérique de l'environnement, ainsi que celles relatives aux déclarations IOTA loi sur l'eau, réalisées de manière dématérialisée par la téléprocédure du guichet unique numérique de l'environnement ;

ainsi qu'à, en cas de besoin, notamment pour cause d'intérims :

- David DANEDE, chargé de la coordination CITES, et Xavier NIVELEAU, instructeur CITES, pour les actes intéressant CITES dont les dérogations prises en application de l'article L.411-2 du Code de l'environnement ;
- Frédéric MARIE, chargé de mission « Réglementation espèces protégées (L.411) » pour les actes intéressant les dérogations scientifiques à la destruction d'espèces protégées ;
- Valérie REGO, inspectrice police des eaux littorales, pour tous les actes et documents cités à l'article 1^{er}, parties K de l'arrêté préfectoral.

Article 3 – En matière d'ordonnancement secondaire :

Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG à l'effet de signer :

- tous les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur le programme 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », à :

- Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
- Sylvie LEMONNIER, directrice régionale adjointe ;
- Alain MONTEIL, directeur régional adjoint ;
- François VILLEREZ, directeur régional adjoint ;
- Olivier ANDRIEUX, secrétaire général ;
- Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe.

- et pour les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 25 000 € HT à Frédéric LE LOUS, chef de l'unité gestion financière au secrétariat général, et Stéphanie LENUD DELOMAS, son adjointe.

Cette signature sera précédée de la mention suivante :

« Pour le directeur régional et par délégation, le ».

- et pour les actes relatifs à l'exécution des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 5 000 € HT à Catherine LAVERRE, chargée de gestion financière.

Cette signature sera précédée de la mention suivante :

« Pour le directeur régional et par délégation, le ».

Sont exclus :

- les affectations des tranches fonctionnelles ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier ;
- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier l'informant des motifs conduisant à ne pas se conformer à l'avis donné.

Article 4 – L'arrêté de subdélégation de signature du 01 mars 2024 est abrogé.

Article 5 – Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Fait à Toulouse, le

19 AVR. 2024

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Occitanie,

Patrick BERG



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civiles

**Arrêté préfectoral n° SIDPC-2024-04-15-01
portant habilitation départementale du
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude (SDIS 11)
pour assurer les formations aux premiers secours**

Le préfet de l'Aude
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures au secourisme ;

VU le décret du 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 2 janvier 2023 portant nomination de Mme Linda ZOUARI en qualité de directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Christian POUGET en qualité de préfet de l'Aude ;

VU le décret 2024-242 du 20 mars 2024, relatif aux formations aux premiers secours ;

VU l'arrêté ministériel du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;

VU l'arrêté ministériel du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;

VU l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) ;

VU l'arrêté ministériel du 03 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (PAE FPS) ;

VU l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2024-010 du 16 février 2024 donnant délégation de signature à Mme Linda ZOUARI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

VU la demande présentée par le service départemental d'incendie et de secours de l'Aude (SDIS 11) ;

SUR proposition de Mme la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Aude,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le service départemental d'incendie et de secours de l'Aude, est habilité au niveau départemental pour assurer des formations aux premiers secours suivantes :

- Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (**PCS1**) ;
- Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (**PSE1**) ;
- Premiers Secours en Équipe de niveau 2 (**PSE2**) ;
- Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours (**PAE FPS**).

ainsi que les sessions de formation continue et réglementaire prévues sous réserve qu'il détienne les décisions ministérielles d'agrément en cours de validité.

ARTICLE 2

Le service départemental d'incendie et de secours de l'Aude est habilité pour assurer les formations auprès :

- des sapeurs pompiers du SDIS 11 .
- des saisonniers du SDIS 11 ;
- des personnels d'administrations conventionnées avec le SDIS 11.

ARTICLE 3

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 8 juillet 1992, l'agrément accordé par le présent arrêté peut être suspendu ou retiré s'il est constaté des insuffisances graves dans les activités du service départemental d'incendie et de secours de l'Aude.

ARTICLE 4

Cette habilitation est délivrée pour une durée d'un an.

Il appartiendra au service départemental d'incendie et de secours de l'Aude de solliciter le renouvellement de l'habilitation au moins six mois avant la date d'expiration de celle-ci.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

ARTICLE 6

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).

Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7

La directrice de cabinet, le directeur du service départemental d'incendie et de secours de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Fait à Carcassonne, le 15 avril 2024

Pour le préfet et par délégation
la directrice de cabinet,



Linda ZOUARI,

Arrêté préfectoral n° DLC/BELPAG-11-2024-098 délivrant le titre de
Maître-Restaurateur à M. Michel AMSELLEM, Brasserie du Moulin à
Narbonne

Le préfet de l'Aude
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur,

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Christian POUGET en qualité de préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2024-012 donnant délégation de signature à Mme Marion LARREY en qualité de directrice de la légalité et de la citoyenneté ;

VU l'arrêté du 14 septembre 2007 modifié relatif au cahier des charges du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur,

VU l'arrêté du 14 septembre 2007 relatif aux conditions de justification des compétences requises pour bénéficier du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté du 13 juin 2022 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

Considérant la demande formulée le 9 avril 2024, par M. Michel AMSELLEM, directeur général de la SAS « Île du Gua Suites », sise 28 rue de l'Aude à Narbonne (11), sollicitant l'attribution du titre de maître restaurateur pour son restaurant « Brasserie du Moulin » ;

Considérant les pièces du dossier et notamment le rapport d'audit du 29 mars 2024 établi par l'organisme de contrôle « Certipaq » concluant que le demandeur satisfait au cahier des charges réglementaires ;

Considérant que M. Michel AMSELLEM justifie d'une expérience de plus de 5 ans en tant que dirigeant d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le titre de maître-restaurateur est délivré à M. Michel AMSELLEM, directeur général de la SAS « Île du Gua Suites », sise 28 rue de l'Aude à Narbonne (11), pour son restaurant « Brasserie du Moulin »

ARTICLE 2 :

Le titre de maître-restaurateur visé à l'article 1^{er} est délivré pour une durée de **quatre ans** à compter de la date du présent arrêté.

Pour en obtenir le renouvellement, le bénéficiaire devra effectuer sa demande deux mois au moins avant le terme de la période de validité.

En cas de cessation d'activité de M. Michel AMSELLEM au sein de cet établissement, il doit en informer immédiatement par écrit le préfet. Dans un délai de trente jours à compter de son départ, il lui signale son remplacement par une personne satisfaisant aux mêmes conditions de qualification et d'expérience professionnelle.

Si, à l'expiration de ce délai, aucun remplacement n'est intervenu ou si les conditions mentionnées à la phrase précédente ne sont pas satisfaites, le préfet du département peut prononcer la déchéance du titre de maître-restaurateur.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude et le directeur des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 23 avril 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du bureau des élections, des libertés
publiques et des affaires générales



Jason TOUILIER



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° ENR-2024-103
portant approbation de la cartographie des zones d'accélération départementale

Le préfet de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'énergie, notamment l'article L. 141-5-3 définissant les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ;

VU le Code de l'environnement, notamment l'article L. 181-28-10 portant création d'un référent à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Christian POUGET en qualité de préfet de l'Aude ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Rémi RECIO, sous-préfet, en qualité de sous-préfet de Narbonne ;

VU l'instruction du 23 novembre 2023 relative aux missions du référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique ;

VU les transmissions des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes par les communes du département à la date du 15 mars 2024 ;

VU les délibérations des conseils municipaux qui concernent les zones d'accélération situées sur leur territoire respectif ;

VU la conférence territoriale du 4 avril 2024 présidée par de M. Rémi RECIO, sous-préfet de Narbonne, en qualité de référent préfectoral aux énergies renouvelables ;

Considérant que les zones d'accélération transmises sont conformes aux dispositions du I de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

ARRETE

Article 1er :

La cartographie des zones d'accélération de l'Aude est arrêtée en vue de sa transmission au comité régional de l'énergie d'Occitanie. La liste des communes ayant défini des zones d'accélération figurant dans la cartographie départementale et la surface totale de zones d'accélération arrêtées par type d'énergie renouvelable dans chaque commune figurent en annexe du présent arrêté (tableau et fichiers cartographiques).

Article 2 : Contraintes réglementaires

Conformément au 5° du I) l'article L.141-5-3 du code de l'énergie, les zones qui concernent « *le déploiement d'installations utilisant l'énergie mécanique du vent dans les sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de zone spéciale de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000* » ont été exclues.

Article 3 :

Conformément à la note régionale relative à l'analyse des zones d'accélération pour la remontée au Comité Régional de l'Énergie, les zones qui pourraient être concernées par la présence de forts enjeux sont identifiées dans le tableau figurant en annexe par la mention « zone avec de forts enjeux avérés ».

Article 4 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Article 5 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'autorité signataire, ou contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Article 6 : Exécution

Le directeur départemental des territoires et de la mer, le référent à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur est adressée.

Fait à Narbonne, le 15 avril 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Narbonne,

Rémi RECIO

nom	commune	code_insee	surface	filier	detail_filier	commentaire	enjeu
11004ZAENR01 ZAER1 Bâtiments communaux	ALAIGNE	11004	415	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11004ZAENR02 ZAER 2 Pignols	ALAIGNE	11004	53466	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11004ZAENR03 ZAER3	ALAIGNE	11004	22452	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11004ZAENR04 ZAER 4 Font Orbe	ALAIGNE	11004	56851	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11006ZAENR01 ZAER1 PV Albas	ALBAS	11006	426903	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11009ZAENR01 Bâti	ALZONNE	11009	194567	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11009ZAENR02 Secteur Fontgayraud	ALZONNE	11009	62174	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11014ZAENR01 Cazeneuve	ARMISSAN	11014	97428	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11014ZAENR02 Cazeneuve	ARMISSAN	11014	97428	GEOthermie			
11014ZAENR03 Peyrelade Haut	ARMISSAN	11014	86175	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11014ZAENR04 Peyrelade Haut	ARMISSAN	11014	86175	GEOthermie			
11014ZAENR05 Bâti	ARMISSAN	11014	12436915	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11018ZAENR01 Zone 1	ARZENS	11018	124006	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11018ZAENR02 Zone 2	ARZENS	11018	13168	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11018ZAENR03 Zone 3	ARZENS	11018	288471	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Patrimoine
11018ZAENR04 Zone 4	ARZENS	11018	82877	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11022ZAENR01 Foyer rural	AZILLE	11022	5102	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11022ZAENR02 Trou des Gors	AZILLE	11022	54639	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Patrimoine
11022ZAENR03 Terrain SMAJ	AZILLE	11022	91887	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Patrimoine
11022ZAENR04 Domaine de l'Aqueduc	AZILLE	11022	26099	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11022ZAENR05 Cave coopérative	AZILLE	11022	5772	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11022ZAENR06 Atelier municipal	AZILLE	11022	2967	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11025ZAENR01 Plaine Haute - Les Paissieux	BAGNOLES	11025	192019	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11025ZAENR02 Parking village	BAGNOLES	11025	584	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES		
11025ZAENR03 Bâti	BAGNOLES	11025	35123	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11026ZAENR01 Bâti	BARAIGNE	11026	4705058	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11026ZAENR02 PV au sol	BARAIGNE	11026	795627	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11041ZAENR01 La Buade	BIZE-MINERVOIS	11041	73445	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11041ZAENR03 Bâti	BIZE-MINERVOIS	11041	2215261	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11042ZAENR01 Zone 1	BLOMAC	11042	155966	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11042ZAENR02 Zone 2	BLOMAC	11042	17935	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11048ZAENR01 Les Coustilles Borio de Fontroujo	BOUTENAC	11048	70697	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11048ZAENR02 Roquo Cabaillo	BOUTENAC	11048	90141	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11048ZAENR03 Grand champs	BOUTENAC	11048	72276	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11048ZAENR04 Ausso	BOUTENAC	11048	104722	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11052ZAENR01 Saint Michel La Bouissière	BROUSSES-ET-VILLARET	11052	283223	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11053ZAENR01 Mairie annexe	BRUGAIROLLES	11053	107	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11053ZAENR02 Salle polyvalente	BRUGAIROLLES	11053	119	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11053ZAENR03 Mairie	BRUGAIROLLES	11053	265	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11069ZAENR01 Zone carrière Le Chapitre	CARCASSONNE	11069	278668	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11069ZAENR02 Zone de Valmy	CARCASSONNE	11069	89469	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11069ZAENR03 Zone de la Cavayère	CARCASSONNE	11069	150316	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11069ZAENR04 Barrage Hydraulique du Paicherou	CARCASSONNE	11069	2803	HYDROELECTRICITE			
11069ZAENR05 Zone de Montredon	CARCASSONNE	11069	23299	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11069ZAENR06 Zone Romieu 1 et 2	CARCASSONNE	11069	239594	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11069ZAENR07 Zone de Maquens	CARCASSONNE	11069	200001	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11076ZAENR01 Zone solaire sol	CASTELNAUDARY	11076	1270291	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11076ZAENR02 Zone solaire toiture	CASTELNAUDARY	11076	6656643	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11076ZAENR03 Zone solaire ombrières	CASTELNAUDARY	11076	2109040	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11076ZAENR04 Zone géothermie	CASTELNAUDARY	11076	4022419	GEOthermie			
11076ZAENR05 Zone bois énergie	CASTELNAUDARY	11076	4022419	BOIS ENERGIE			
11076ZAENR06 Zone biomasse	CASTELNAUDARY	11076	4022419	BIOMASSE			
11086ZAENR01 Zone solaire sol	CAVES	11086	266385	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11098ZAENR01 ZAER ESCALES CONILHAC_PLAGNE	CONILHAC-CORBIÈRES	11098	252556	EOLIEN			

11113ZAENR01 Village Solaire Thermique en toitures	CUCUGNAN	11113	240718	SOLAIRE_THERMIQUE	PV_TOITURE		
11113ZAENR02 Hameau du Devois - Solaire Thermique	CUCUGNAN	11113	695005	SOLAIRE_THERMIQUE	PV_TOITURE		
11113ZAENR03 Cucugnan 3 PV	CUCUGNAN	11113	10985	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Patrimoine
11113ZAENR04 Hameau du Devois - Solaire PV	CUCUGNAN	11113	695005	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11113ZAENR05 Cucugnan 2 PV	CUCUGNAN	11113	7792	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Patrimoine
11113ZAENR06 Cucugnan 1 solaire thermique	CUCUGNAN	11113	9926	SOLAIRE_THERMIQUE	PV_TOITURE		
11113ZAENR07 Village Solaire PV en toitures et ombrières	CUCUGNAN	11113	240718	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11113ZAENR08 Cucugnan 2 solaire thermique	CUCUGNAN	11113	7792	SOLAIRE_THERMIQUE	PV_TOITURE		
11113ZAENR09 Cucugnan 3 solaire thermique	CUCUGNAN	11113	10986	SOLAIRE_THERMIQUE	PV_TOITURE		
11113ZAENR10 Cucugnan 1 PV	CUCUGNAN	11113	9926	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11121ZAENR01 Mairie et ancienne école	DONAZAC	11121	934	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11121ZAENR02 Hangar privé pour potentielle acquisition communale	DONAZAC	11121	118	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11121ZAENR03 Pignols	DONAZAC	11121	66681	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11121ZAENR04 La médecine	DONAZAC	11121	37170	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11124ZAENR01 Durban 2	DURBAN-CORBIÈRES	11124	880035	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11124ZAENR02 Durban 3	DURBAN-CORBIÈRES	11124	706527	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11124ZAENR03 Durban 1	DURBAN-CORBIÈRES	11124	21775	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11125ZAENR01 Embres 1	EMBRES-ET-CASTELMAURE	11125	2897075	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11126ZAENR01 ZAER ESCALES CONILHAC_PLAGNE	ESCALES	11126	77296	EOLIE			
11132ZAENR01 ZAER 1 FABREZAN CAMPLONG D'AUDE	FABREZAN	11132	1308976	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11144ZAENR01 PARKING SALLE PLURIVALENTE	FITOU	11144	8106	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES	Forts enjeu	Biodiversité
11144ZAENR02 PV MARENDES	FITOU	11144	289392	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11144ZAENR04 Les Marendes	FITOU	11144	112941	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11144ZAENR07 PARKING BOULODRÔME	FITOU	11144	1673	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES	Forts enjeu	Biodiversité
11144ZAENR08 PV CHAMPS DE TIR	FITOU	11144	1051783	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11144ZAENR09 PV LAFARGE	FITOU	11144	136899	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11144ZAENR10 PARKING ECOLE	FITOU	11144	1273	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES	Forts enjeu	Biodiversité
11144ZAENR11 PARKING SPAR	FITOU	11144	10274	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11144ZAENR12 BOULODRÔME	FITOU	11144	3512	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES	Forts enjeu	Biodiversité
11144ZAENR13 Les Marendes 2	FITOU	11144	150118	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11152ZAENR01 Ancienne décharge Lastours	FONTJONCOUSE	11152	52659	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11152ZAENR02 Ancienne décharge Albas	FONTJONCOUSE	11152	203071	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11152ZAENR03 Ancienne décharge La Roquette	FONTJONCOUSE	11152	108704	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11152ZAENR04 Deves	FONTJONCOUSE	11152	1290724	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11152ZAENR05 Les Bruyères	FONTJONCOUSE	11152	3341830	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11152ZAENR06 Cacies	FONTJONCOUSE	11152	1230162	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11156ZAENR01 Loup-Pendut	FRAISSÉ-CABARDES	11156	187068	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11157ZAENR02 Fraissé Solaire PV au sol	FRAISSÉ-DES-CORBIÈRES	11157	18643326	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11157ZAENR03 Fraissé Biomasse	FRAISSÉ-DES-CORBIÈRES	11157	19034165	BIOMASSE			
11157ZAENR04 Fraissé Biométhane	FRAISSÉ-DES-CORBIÈRES	11157	19034165	BIOMETHANE			
11157ZAENR05 Fraissé Géothermie	FRAISSÉ-DES-CORBIÈRES	11157	19034165	GEO THERMIE			
11157ZAENR06 Fraissé Solaire thermique	FRAISSÉ-DES-CORBIÈRES	11157	19034165	SOLAIRE_THERMIQUE			
11157ZAENR07 Fraissé Solaire PV toitures et ombrières	FRAISSÉ-DES-CORBIÈRES	11157	390846	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES	Forts enjeu	Biodiversité
11172ZAENR01 Zone 1	HOMPS	11172	9750	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11172ZAENR02 Zone 2	HOMPS	11172	12169	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11172ZAENR03 Zone 3	HOMPS	11172	3822	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11172ZAENR04 Zone 4	HOMPS	11172	5930	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES		
11172ZAENR05 Zone 5	HOMPS	11172	25763	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11172ZAENR06 Zone 6	HOMPS	11172	516924	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Patrimoine
11191ZAENR01 L'Estrade	LAROQUE DE FA	11191	4515	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11191ZAENR02 Bâti	LAROQUE DE FA	11191	28371	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11192ZAENR01 Zone 1 : Bellefouasse	LASBORDES	11192	59833	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11192ZAENR02 Zone 2 : Les Péries	LASBORDES	11192	366092	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11192ZAENR03 Zone 3 : Rec Danise Le Moulin à Vent	LASBORDES	11192	111948	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11192ZAENR04 Zone 4 : Toutes les toitures du périmètre communal	LASBORDES	11192	121597	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Patrimoine

11195ZAENR01 Bâti	LAURABUC	11195	58469	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11199ZAENR01 AgriPV chez Monsieur POUSSOU	LAVALETTE	11199	351152	SOLAIRE_PV	AGRI_PV		
11203ZAENR01 LA SAMMASALE - NORD	LEZIGNAN-CORBIERES	11203	67197	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11203ZAENR02 PLAINE BASSE	LEZIGNAN-CORBIERES	11203	38435	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11203ZAENR03 ROUMENGUIERE	LEZIGNAN-CORBIERES	11203	282867	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11203ZAENR04 GAUJAC	LEZIGNAN-CORBIERES	11203	210780	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11203ZAENR05 CABANON DE BORIES	LEZIGNAN-CORBIERES	11203	90835	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11203ZAENR06 PLAINE DE CONILHAC	LEZIGNAN-CORBIERES	11203	166141	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeux	Biodiversité
11203ZAENR07 SERAME	LEZIGNAN-CORBIERES	11203	452210	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11205ZAENR01 ZAER 1 Sept-Ans, Courtal Trinquat	LIMOUSIS	11205	431290	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeux	Biodiversité
11205ZAENR02 ZAER 2 Limousis et Marmorières	LIMOUSIS	11205	360514	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeux	Biodiversité
11205ZAENR03 ZAER 3 grotte de Limousis	LIMOUSIS	11205	33264	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeux	Biodiversité
11205ZAENR04 ZAER 4 Baffrancou, La Fonde, Rouyre et Lassac	LIMOUSIS	11205	17010	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11206RAENR01 Zone 1	LIMOUX	11206	307353	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11206RAENR02 Zone 2	LIMOUX	11206	348664	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11206RAENR03 Zone 3	LIMOUX	11206	75889	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11206RAENR04 Zone 4	LIMOUX	11206	20205	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11206RAENR05 Zone 5	LIMOUX	11206	102398	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11209ZAENR01 Causse de Peyremale	LUC SUR AUDE	11209	151853	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11209ZAENR02 Batiment agricole	LUC SUR AUDE	11209	2227	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11211ZAENR01 Les Bugats	MAGRIE	11211	209176	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11211ZAENR02 Le Cros Charlou	MAGRIE	11211	417349	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11211ZAENR03 Foyer et hangar municipal	MAGRIE	11211	3381	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeux	Biodiversité
11213ZAENR02 Plan Pastou Solaire thermique	MAISONS	11213	4595	SOLAIRE_THERMIQUE	PV_TOITURE		
11213ZAENR03 Plan Pastou PV	MAISONS	11213	4595	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11213ZAENR04 Plan Pastou Géothermie	MAISONS	11213	4595	GEOOTHERMIE			
11213ZAENR05 La Borde PV	MAISONS	11213	3598	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11213ZAENR07 La Borde Géothermie	MAISONS	11213	3598	GEOOTHERMIE			
11213ZAENR08 La Borde Solaire thermique	MAISONS	11213	3598	SOLAIRE_THERMIQUE	PV_TOITURE		
11213ZAENR10 Montrouch Solaire thermique	MAISONS	11213	4586	SOLAIRE_THERMIQUE	PV_TOITURE		
11213ZAENR11 Montrouch PV	MAISONS	11213	4586	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11213ZAENR12 Montrouch Géothermie	MAISONS	11213	4586	GEOOTHERMIE			
11213ZAENR13 Village Solaire thermique	MAISONS	11213	57368	SOLAIRE_THERMIQUE	PV_TOITURE		
11213ZAENR14 Village PV	MAISONS	11213	57368	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11213ZAENR15 Village Géothermie	MAISONS	11213	57368	GEOOTHERMIE			
11215ZAENR01 Chemin de Villepeuroux	MALVES-EN MINERVOIS	11215	75183	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11215ZAENR02 Bâti communal mairie école foyer garage municipal bâtiment	MALVES-EN MINERVOIS	11215	10691	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11216ZAENR01 Bâtiments communaux	MALVIES	11216	1192	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11216ZAENR02 Ancienne décharge et carrière	MALVIES	11216	11576	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11233ZAENR01 zone AP du PLU - lieu-dit BARRAU	MIREPEISSET	11233	1002248	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeux	Biodiversité
11243ZAENR01 Zone 1 école, salle des fêtes, mairie	MONTFERRAND	11243	841	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11243ZAENR02 Zone 2 Mandore	MONTFERRAND	11243	206841	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11243ZAENR03 Zone 3 Bâti	MONTFERRAND	11243	89221	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeux	Biodiversité - Patrimoine
11245ZAENR01 Boussac	MONTGAILLARD	11245	95029	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11258ZAENR01 Zone 1	MOUSSAN	11258	52953	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeux	Biodiversité
11258ZAENR02 Zone 2	MOUSSAN	11258	8286	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11258ZAENR03 Zone 3	MOUSSAN	11258	12886	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES		
11258ZAENR04 Zone 4	MOUSSAN	11258	17983	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11261ZAENR01 Ancienne carriere	MOUX	11261	458155	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeux	Biodiversité
11261ZAENR02 Justices du Bas Potences	MOUX	11261	306815	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11261ZAENR03 Bâti	MOUX	11261	88214	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeux	Biodiversité
11270ZAENR01 Padern Village	PADERN	11270	82551	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeux	Biodiversité - Patrimoine
11273ZAENR01 Mairie, salle polyvalente, chai des vigneron	PARAZA	11273	4136	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11273ZAENR02 La Cantarane	PARAZA	11273	36183	SOLAIRE_PV	PV_SOL		

11275ZAENR01 Zone 1 Cogénération	PAYRA-SUR-L'HERS	11275	3095	AUTRE			
11275ZAENR02 Zone 2 Cogénération	PAYRA-SUR-L'HERS	11275	3185	AUTRE			
11275ZAENR03 Zone 3	PAYRA-SUR-L'HERS	11275	161016	SOLAIRE_PV	AGRI_PV	Forts enjeu	Biodiversité
11275ZAENR04 Zone 4	PAYRA-SUR-L'HERS	11275	108554	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11275ZAENR05 Zone 5	PAYRA-SUR-L'HERS	11275	54808	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11276ZAENR01 Paziols Village	PAZIOLS	11276	925142	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11285ZAENR01 Site du Stade en zone UCep comprenant des zones de stationnement	PEYRIAC DE MER	11285	24002	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11285ZAENR02 Zone artisanale "La Vignasse" en zone UE du PLU	PEYRIAC DE MER	11285	40501	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11285ZAENR03 Zones U et AU, Aj du Plan Local de l'Urbanisme, et aires de stationnement	PEYRIAC DE MER	11285	477451	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité - Patrimoine
11292ZAENR01 La Garrigue	LA-POMAREDE	11292	350587	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11292ZAENR02 L'Ensetour	LA-POMAREDE	11292	252286	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11292ZAENR03 Les Maisonnettes	LA-POMAREDE	11292	181448	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11304ZAENR01 Lieu-dit Les Pujols	QUILLAN	11304	195483	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11304ZAENR02 Lieu-dit Col du vent	QUILLAN	11304	70548	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11304ZAENR03 Lieu-dit Marides	QUILLAN	11304	147808	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11304ZAENR04 Route de Laval	QUILLAN	11304	1620403	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11304ZAENR05 Stade Jean Bourrel Terrain de Tennis	QUILLAN	11304	5739	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11304ZAENR06 Parking parc Saint Bertrand	QUILLAN	11304	5716	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11304ZAENR07 Ateliers municipaux - rue Emile Zola	QUILLAN	11304	3200	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11304ZAENR08 Padel Parc saint Bertrand	QUILLAN	11304	10065	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11311ZAENR01 Zone 1	RIBAUTE	11311	41678	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11311ZAENR02 Zone 2	RIBAUTE	11311	380358	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11311ZAENR03 Zone 3	RIBAUTE	11311	9447497	GEOOTHERMIE			
11314ZAENR01 Le village Bâti	RIEUX EN VAL	11314	102931	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11319ZAENR01 Bâti	ROQUEFERE	11319	12371	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11322ZAENR01 Cambuisset	ROQUEFORT DES CORBIERES	11322	998254	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11325ZAENR01 Zone 1	ROUFFIAC-D'AUDE	11325	126364	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11325ZAENR02 Zone 2	ROUFFIAC-D'AUDE	11325	17532	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11326ZAENR01 Rouffiac parking	ROUFFIAC-DES-CORBIÈRES	11326	659	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES		
11326ZAENR02 Rouffiac ancienne décharge	ROUFFIAC-DES-CORBIÈRES	11326	6166	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11326ZAENR03 Rouffiac station d'épuration	ROUFFIAC-DES-CORBIÈRES	11326	8447	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11326ZAENR04 Rouffiac centre technique	ROUFFIAC-DES-CORBIÈRES	11326	384	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11337ZAENR01 Zone 1	SAINT-COUAT-D'AUDE	11337	470654	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11342ZAENR01 La Gardie	SAINT-FRICHOUX	11342	124118	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11345ZAENR01 PLU 1AUb	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	19248	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11345ZAENR02 PLU UB	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	71322	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11345ZAENR03 PLU 2AU	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	23134	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11345ZAENR04 PLU A (3)	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	19592	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11345ZAENR05 PLU A (1)	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	1955664	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11345ZAENR06 PLU A (4)	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	38422	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11345ZAENR07 PLU A (2)	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	1004976	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11345ZAENR08 PLU 1AUa (2)	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	30415	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11345ZAENR09 PLU UA (3)	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	42792	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11345ZAENR10 PLU 1AUa (3)	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	11072	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11345ZAENR11 PLU UA (1)	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	22017	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11345ZAENR12 PLU 1AUa (1)	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	5967	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11345ZAENR13 PLU UA (2)	SAINT-JEAN-DE-BARROU	11345	2326	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11361ZAENR01 Barrelet Agrophotovoltaïque	SAINT-PAPOUL	11361	326984	SOLAIRE_PV	AGRI_PV	Forts enjeu	Biodiversité
11361ZAENR02 Garibaldi Eolien	SAINT-PAPOUL	11361	2318394	EOLIEN			
11361ZAENR03 Hangar agricole Château de Ferrals	SAINT-PAPOUL	11361	17377	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11361ZAENR04 Agrivoltaïsme Château de Ferrals	SAINT-PAPOUL	11361	42455	SOLAIRE_PV	AGRI_PV		
11364ZAENR01 Zone A	SAINT-POLYCARPE	11364	193876	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11364ZAENR02 Zone B	SAINT-POLYCARPE	11364	325227	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité

11364ZAENR03 Zone D	SAINT-POLYCARPE	11364	384258	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11364ZAENR04 Zone I agriPV	SAINT-POLYCARPE	11364	128026	SOLAIRE_PV	AGRI_PV	Forts enjeu	Biodiversité
11368ZAENR01 Boulodrome municipal	SALLELES-CABARDES	11368	3582	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES		
11368ZAENR02 Salle des fêtes Mairie	SALLELES-CABARDES	11368	1488	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11368ZAENR03 La Villatade	SALLELES-CABARDES	11368	185367	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11368ZAENR04 Les Casals	SALLELES-CABARDES	11368	85178	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11386ZAENR01 Bâti	TALAIRAN	11386	74137	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE		
11390ZAENR01 Bâti	THEZAN DES CORBIERES	11390	82263	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11390ZAENR02 Géothermie	THEZAN DES CORBIERES	11390	26485385	GEOOTHERMIE			
11390ZAENR03 Bois énergie	THEZAN DES CORBIERES	11390	26485385	BIOMASSE			
11390ZAENR04 PV Sol	THEZAN DES CORBIERES	11390	1144626	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11394ZAENR01 Le Grand Causse	TOURREILLES	11394	230225	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11394ZAENR02 Espace Razeyre	TOURREILLES	11394	967	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES		
11398ZAENR03 LA BANIEROSE eol	TREILLES	11398	341956	EOLIEN			
11398ZAENR04 BOUCOS-CANS eol	TREILLES	11398	181343	EOLIEN			
11398ZAENR05 Ombrières	TREILLES	11398	117541	SOLAIRE_PV	PV_OMBRIERES	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR06 LOU SOULEILLA Pvsol	TREILLES	11398	1354080	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR07 LA ROUCATEILLE pvsol	TREILLES	11398	367692	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR08 LA BANIEROSE pv sol	TREILLES	11398	341956	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR09 LA ROQUE	TREILLES	11398	61397	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR10 LINAS	TREILLES	11398	161633	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR11 LAS LEGUNES	TREILLES	11398	161633	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR12 PLA DE CASTEL	TREILLES	11398	190581	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR13 BOUCOS-CANS	TREILLES	11398	196230	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR14 LE GAROUILLA	TREILLES	11398	233014	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR15 LA BLAQUIERE	TREILLES	11398	69958	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR16 COUTIEU DE PERILLOUS	TREILLES	11398	13312	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR17 LE POUX ESQUILLET	TREILLES	11398	31105	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR18 METAIRIE DES PERDRAUX	TREILLES	11398	10685	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR19 LA DOUX	TREILLES	11398	16347	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR20 LACOSTE DE SAINT ANDRE	TREILLES	11398	9513	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR21 LATEULIERE	TREILLES	11398	9094	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11398ZAENR22 LEMERLAT	TREILLES	11398	6063	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11401ZAENR01 Tauch	TUCHAN	11401	104112	EOLIEN			
11401ZAENR02 Ancienne décharge Artigas - Puy de Lagardie	TUCHAN	11401	68813	SOLAIRE_PV	PV_SOL	Forts enjeu	Biodiversité
11401ZAENR03 Village Tuchan + parking	TUCHAN	11401	1697724	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11401ZAENR04 Ancienne décharge Les Rébouls	TUCHAN	11401	53404	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11401ZAENR05 Les Taissounieros L'Estagnol	TUCHAN	11401	181980	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11401ZAENR06 Ancienne décharge Los Rasos	TUCHAN	11401	43781	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11406ZAENR01 Bordes de l'Héritier	VERAZA	11406	80275	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11431ZAENR01 Villeneuve 1	VILLENEUVE-LES-CORBIÈRES	11431	1990879	EOLIEN			
11431ZAENR02 Villeneuve 2	VILLENEUVE-LES-CORBIÈRES	11431	473174	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11431ZAENR03 Villeneuve 4	VILLENEUVE-LES-CORBIÈRES	11431	453966	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11431ZAENR04 Villeneuve 3	VILLENEUVE-LES-CORBIÈRES	11431	657105	SOLAIRE_PV	PV_SOL		
11431ZAENR05 Village	VILLENEUVE-LES-CORBIÈRES	11431	352085	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11436ZAENR01 Village	VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES	11436	267202	SOLAIRE_PV	PV_TOITURE	Forts enjeu	Biodiversité
11436ZAENR02 Eolien	VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES	11436	11347138	EOLIEN			